



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR
LA PASSATION DE MARCHES DE FOURNITURE POUR LES BESOINS DE LA BANQUE
OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

INTITULE DU MARCHÉ : « FOURNITURE ET INSTALLATION D'ARMOIRES
ELECTRONIQUES DE GESTION DE CLES DANS LE BATIMENT ANNEXE DU SIEGE DE
LA BOAD »

AOON/N°020/2025/DAG/DPA/BOAD

Procédure Ouverte Nationale

Avril 2025

PREAMBULE

Ce Dossier d'Appel d'Offres (DAO) a été élaboré pour la fourniture et l'installation de trois (03) armoires électroniques de gestion de clés dans le bâtiment annexe du siège de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), par voie d'Appel d'Offres Ouvert National.

Le DAO comprend :

A. AVIS DE MARCHÉ

Cette partie contient un modèle d'avis de marché.

B. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Cette partie fournit aux candidats les informations utiles pour préparer leurs soumissions. Elle comporte aussi des renseignements sur la soumission, l'ouverture des plis et l'évaluation des offres et sur l'attribution des marchés.

C. EVALUATION DES OFFRES

Cette partie comprend : i) la grille de conformité administrative et ii) la grille d'évaluation.

D. ANNEXES

Cette partie comprend :

ANNEXE 1 : Spécifications techniques + offre technique

ANNEXE 2 : Budget ventile

ANNEXE 3 : Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion

ANNEXE 4 : Formulaire de soumission

ANNEXE 5 : Termes de référence pour la fourniture et l'installation d'armoire électronique

A. AVIS DE MARCHE

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURE

Procédure Ouverte Nationale

Fourniture et installation d'armoires électroniques de gestion de clés dans le bâtiment annexe du siège de la BOAD.

AOON/N°020/2025/DAG/DPA/BOAD

A. DESCRIPTION DU PROJET

1. Description du marché

La Banque Ouest Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour procéder à la fourniture et l'installation de trois (03) armoires électroniques de gestion de clés dans le bâtiment annexe de son Siège dont 02 d'une capacité de 30 clés à minima et un (01) d'une capacité de 15 clés à minima. Les armoires doivent être accompagnés des portes clés y correspondants d'origine.

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés dans le cadre de la présente consultation à proposer des variantes sur les caractéristiques minimales indiquées dans le DAO.

2. Nombre et intitulés des lots :

Le marché est constitué en un (01) lot unique présenté comme suit : fourniture et installation d'armoires électroniques de gestion de clés dans le bâtiment annexe du siège de la BOAD

CONDITIONS DE PARTICIPATION

3. Éligibilité et règle de l'origine

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans le Guide d'Achats de la BOAD (disponible à l'adresse www.boad.org/politiques-procedures-directives/), concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions du Guide.

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium - de soumissionnaires) :

4. Nombre d'offres

N/A

5. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des achats de la BOAD.

6. Possibilités de sous-traitance

L'entreprise en charge du présent marché doit prendre toutes les mesures utiles pour disposer de l'ensemble des compétences requises dans le cadre de l'exécution du présent marché. Il ne doit en aucun cas se prévaloir de ce fait pour justifier tout manquement ou retard dans le respect des délais contractuels. En conséquence, il est autorisé sous l'accord préalable et formel du maître d'ouvrage à sous-traiter à un partenaire constructeur ou équipementier le traitement de certaines interventions.

7. Garantie de soumission (sans objet)

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir une garantie de soumission lors de la remise de leur offre d'un montant égal à deux cent milles (200 000) FCFA. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire après la signature du contrat par toutes les parties ou à la réception du Bon de Commande. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

8. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à dix pour cent (10%) de la valeur du marché à la réception du bon de commande. Cette garantie doit être fournie dans un délai de 15 jours à compter de la notification de l'adjudication définitive, avant la réception du bon de commande.

Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

9. Réunion d'information et/ou visite de site

Une visite de site sera organisée à l'attention des soumissionnaires le 29 avril 2025 à partir de 11h00mn, temps universel.

Lieu : Siège de la BOAD, sis à Lomé 68, avenue de la libération, en République Togolaise
Les soumissionnaires sont invités à confirmer leur participation à ladite visite à l'adresse suivante : bmilogo@boad.org, jaho@boad.org avec copie à consultationdpa2025@boad.org

10. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

11. Date prévue de commencement du marché

Le 30 juillet 2025.

12. Période de mise en œuvre des tâches

Le délai d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois** et prend effet à compter de la date de réception du bon de commande

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

13. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire

Au cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises.

Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel (calculé sur les années 2021, 2022 et 2023) de neuf millions (9 000 000) FCFA HT ;

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit être une entreprise spécialisée dans l'installation des systèmes électriques ou autres domaines similaires à l'objet du présent appel d'offres. A cet effet, il doit mettre à disposition de la Banque des techniciens habilités et spécialisés dans la réalisation de prestations sur les systèmes d'armoires électroniques de gestion de clés, plus spécifiquement sur l'installation et la maintenance desdits systèmes.

L'équipe en charge du projet devra être composée de personnel technique qualifié. Elle doit être composée à minima des spécialistes suivants :

- un (01) chef d'équipe, ingénieur électrotechnicien, réseau télécommunication ou équivalent, de niveau BAC + 5 minimum, ayant au moins cinq (05) années d'expériences ;
- un (01) technicien supérieur en électronique, électrotechnique, informatique ou équivalent, de niveau BAC + 2 minimum, ayant au moins deux (02) années d'expériences.

L'entreprise en charge du présent marché devra obligatoirement joindre une copie du curriculum vitae, des diplômes, certificats et toutes pièces pouvant justifier de l'expérience et de la qualification du personnel affecté au projet.

3) Capacité technique du soumissionnaire

Avoir déjà réalisé au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022), au moins deux (02) marchés similaires d'un montant d'au moins neuf millions (9 000 000) FCFA HT chacun.

14. Critères d'attribution

Seul le prix est le critère d'attribution.

SOUMETTRE UNE OFFRE

15. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les candidats intéressés peuvent télécharger le DAO complet à l'adresse mentionnée ci-après : www.boad.org/appels-doffres/ à compter du **15 avril 2025**.

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit aux adresses : jaho@boad.org et bmillogo@boad.org avec copie à consultationdpa2025@boad.org (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins douze jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16. La Banque répondra aux questions au moins huit (08) jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront publiés au plus tard huit (08) jours avant la date limite de soumission des offres sur le site de la BOAD : www.boad.org/appels-doffres/.

16. Date limite de soumission des offres

Les offres doivent être déposées au Siège de la BOAD *68, avenue de la Libération Lomé Togo* au plus tard le **30 mai 2025 à 10h 00 mn**, en main propre, par lettre recommandée ou courrier express avec accusé de réception ou délivrée par porteur contre décharge du registre DAO de la BOAD. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

17. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en cession publique (via zoom) en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant au Siège de la BOAD, sise 68, avenue de la Libération - Lomé-Togo. La date et l'heure sera communiquer par mail à tous les soumissionnaires. A cet effet, il leur est demandé de mentionner leur adresse mail dans le registre des DAO au moment du dépôt de leurs offres. Un procès-verbal sera rédigé par le comité et sera disponible sur demande.

18. Debriefing

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande. La Banque communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

19. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

20. Base juridique

Le Guide des Achats de la BOAD, disponible sur le site www.boad.org/procedures/.

N.B: La BOAD se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de marché.

B. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Conditions de soumission

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions du marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de prestation de service.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement toutes les instructions contenues dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer.

Les soumissionnaires devront fournir dans les délais requis toutes les informations nécessaires sous peine de rejet de son offre. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte. Toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre, sans qu'il ne soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission et de sélection qui s'applique au présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide des Achats de la BOAD, disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.boad.org/politiques-procedures-directives/.

1. Calendrier (prévisionnel)

	DATE	HEURE
Date de publication de l'avis de passation du marché	15/04/2025	-
Date de la visite de site	29/04/2025	11h00
Date limite pour les éventuelles demandes de clarification adressées à la Banque	19/05/2025	17h00
Date limite de mise à jour de l'appel d'offres	23/05/2025	17h00
Date limite de soumission des offres	30/05/2025	10h00

2. Prestations à fournir

Les prestations attendues dans le cadre du présent DAO vise la fourniture et l'installation de trois (03) armoires électroniques de gestion de clés y compris les porte-clés correspondants et le logiciel de gestion des armoires. Les fournitures seront installées par le soumissionnaire dans le bâtiment annexe du siège de la BOAD au cas où il est déclaré adjudicataire du marché

3. Profil du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra être une entreprise spécialisée dans la fourniture et l'installation de systèmes de sécurité et de contrôle d'accès ou d'activités similaires.

4. Allotissement

Le marché est constitué d'un (1) lot unique présenté comme suit : fourniture et installation d'armoires électroniques de gestion de clés dans le bâtiment annexe du siège de la BOAD.

5. Spécifications techniques

Les prestations concernent notamment la fourniture et l'installation de trois (3) armoires électroniques de gestion de clés, y compris tout le matériel connexe et les travaux d'installation détaillés comme suit :

- la fourniture et l'installation de deux (2) armoires électroniques de gestion de clés d'une capacité de 30 clés chacune à minima ;
- la fourniture et l'installation d'une (1) armoire électronique de gestion de clés d'une capacité de 15 clés à minima ;
- la compatibilité du système de déverrouillage des clés et les badges de type MIFARE DESFIRE 2Ko CRYPT ANSSI ;
- la fourniture du logiciel de gestion des armoires et de toutes les sujétions pour permettre l'administration du système via le web ou l'infrastructure IT interne de la Banque ;
- la conformité de la solution proposée aux exigences de l'ISO 27001 (Système de Management de la Sécurité de l'Information).

Les propositions des soumissionnaires doivent être conformes aux spécifications techniques comme détaillées dans le cahier de charges joint en **annexe 5** du présent DAO.

Les soumissionnaires devront, sous peine de rejet de leurs offres, remplir les colonnes 3 et 4 du modèle de conformité technique des équipements joint en **annexe 1**.

6. Participation

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Les personnes morales ne peuvent pas se trouver dans l'une quelconque des situations d'exclusion mentionnés au point 2.2.2 du Guide des achats de la BOAD.

7. Origine

Sauf dispositions contraires du contrat/bon de commande, toutes les fournitures et les matériaux doivent être originaires de l'un des États éligibles, tels que définis dans le Guide des achats de la BOAD.

8. Devise

Les offres devront être libellées en FCFA.

9. Période de validité

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

10. Langue des offres

Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et la Banque doivent être rédigés dans la langue de la procédure qui est le français. Lorsque les documents d'accompagnement fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés en français, une traduction devrait être jointe.

11. Présentation des offres

11.1. Les offres doivent être reçues sous enveloppe scellée et déposée à la Banque au plus tard à la date limite précisée au point 1 avec les mentions obligatoires suivantes

- en haut à gauche : « **Dénomination du soumissionnaire** » ;
- en haut à droite : « **AOPS-N°020/2025/DAG/DPA/BOAD** » ;

au centre : « **A Monsieur le Directeur du Département de l'Administration Générale. Offre pour la fourniture et l'installation d'armoires électroniques de gestion de clés dans le bâtiment annexe du siège de la BOAD. A n'ouvrir qu'en séance** ».

Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 12 des présentes instructions et se conformer aux conditions suivantes :

11.2. Toutes les offres doivent être présentées en un (1) exemplaire original unique, marqué « original » et cinq (05) copies signées de la même façon que l'original et portant la mention « copie ».

11.3. Toutes les offres doivent parvenir au Siège de la BOAD, 68 avenue de la Libération Lomé Togo au plus tard le **30 mai 2025 à 10h 00 GMT**, en main propre, par lettre recommandée ou courrier express avec accusé de réception ou délivrée par porteur contre en main propre, par lettre recommandée ou courrier express avec accusé de réception ou délivrée par porteur contre décharge du registre DAO de la BOAD.

11.4. Toutes les offres, y compris les annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement et obligatoirement :

- a)* En haut et à gauche : le nom du soumissionnaire ;
- b)* En haut et à droite : La référence de la présente procédure d'appel d'offres (AOON/N°020/2025/DAG/DPA/ BOAD) ;

c) Au centre : « Monsieur le Directeur de l'Administration Générale
Offre pour la fourniture et installation d'armoires électroniques de gestion de clés dans
le bâtiment annexe du siège de la BOAD »

d) La mention « *À n'ouvrir qu'en séance* », dans la langue du dossier d'appel d'offres ;

Toute offre dont la présentation est non conforme à la présente prescription est non acceptée.

Les offres technique et financière doivent être placées dans des enveloppes séparées marquées « Offre technique » et « offre financière ». Le tout sera mis dans une enveloppe unique scellée avec les mentions sus indiquées.

Toutes les offres seront considérées comme des engagements contractuels et les soumissionnaires doivent en conséquence, dater et signer l'ensemble des pièces constitutives de leur offre ainsi que l'intégralité des documents constitutifs de l'appel d'offres.

Toute modification ou retrait de l'offre doit être soumise avant la date limite de remise de l'offre, dans les mêmes conditions telles qu'indiquées ci-dessus.

11.5. Un Soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation (pouvoir). La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent :

a) Porter clairement sur les enveloppes, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION » ; et

b) Reçues par la Banque avant la date et l'heure limites de remise des offres.

Aucune offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limites de dépôt des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Soumissionnaire sur le formulaire d'offre, ou d'expiration de toute période de prorogation. La seule modification envisageable est l'actualisation du prix de l'offre pour uniquement tenir compte des variations de coûts entre la date limite initiale de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché.

12. Composition des offres

Toutes les offres présentées doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment :

12.1. L'offre technique

N°	PIECES	FORME REQUISE / CONDITIONS D'ACCEPTATION
1	le formulaire de soumission	élaboré suivant le modèle joint au présent DAO
2	la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion	établie suivant le modèle joint en annexe 1 du présent DAO.
3	l'extrait de l'acte d'immatriculation au Registre de Commerce (RC)	une copie légalisée : la nature de l'activité du RC sera conforme à l'objet de l'appel d'offres.
4	la garantie de soumission	établie conformément au modèle joint au présent DAO
5	la description détaillée des biens offerts y compris avis et remarques	conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise
4	Autres documentations obligatoires de l'offre technique	- la garantie conventionnelle (indiquer les conditions et modalités liées à la couverture de la période de garantie conventionnelle avec en option une garantie de un (01) an ; - une proposition de service après-vente durant un an de garantie

L'absence de l'une des pièces susmentionnées est éliminatoire.

12.2. L'offre financière

Le soumissionnaire présentera son offre financière conformément au modèle joint au présent DAO et calculée sur une base HTHD, pour les biens offerts, incluant le bordereau des prix unitaires.

12.3. Documentation

Doivent être fournies sans contrainte de format :

- une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des fournitures (ou autre moyen de preuve de leur origine) ;
- les preuves de la capacité financière, et économique des trois dernières années (2021, 2022 et 2023 telles qu'exigées dans l'avis du marché ;
- les preuves des capacités techniques : au moins deux (02) attestations de bonne exécution datant des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) ;
- preuve de la capacité professionnelle :

NB : L'attributaire du marché devra fournir avant signature du contrat, les documents cités ci-dessous :

- l'original du quitus fiscal datant de moins de trois mois ;
- l'originale de l'attestation de la CNSS datant de moins de mois ;
- l'originale de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile ;
- l'originale de l'attestation d'Assurance Tout Risque Chantier.

13. Garantie de bon fonctionnement

L'adjudicataire est tenu d'offrir une garantie d'un an. A cet effet, il devra s'engager par écrit à offrir une garantie de bon fonctionnement durant une période d'un an à compter de la date de livraison.

14. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'adjudication définitive.

15. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires, les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit aux adresse suivantes au plus tard douze (12) jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché : jaho@boad.org et bmillogo@boad.org avec copie à consultationdpa2025@boad.org ou par téléphone au +228 22 23 26 71.

La Banque n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié sur le site Internet de la Banque à l'adresse : www.boad.org/appe-doffres/ au plus tard huit (08) jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec la Banque au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres

16. Dépôt des plis

L'offre sera mise sous une enveloppe scellée et déposée à la Banque, au plus tard le 30 mai 2025 à 10h00 :

- en haut à gauche : « Dénomination du soumissionnaire » ;
- en haut à droite : « AOON-N°020/2025/DAG/DPA/BOAD » ;

au centre : « A Monsieur le Directeur du Département de l'Administration Générale, offre pour la fourniture et installation d'armoires électroniques de gestion de clés au bâtiment annexe du siège de la BOAD. A n'ouvrir qu'en séance ».

Toute modification ou retrait de l'offre soumise doit être faite avant la date limite de remise de l'offre, dans les mêmes conditions tel qu'indiqué ci-dessus.

17. Evaluation des offres

17.1. Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux principales prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est jugée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

17.2. Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : conformes et non conformes techniquement.

Les qualifications minimales requises doivent être évaluées dès cette étape (voir critère de sélection sur l'avis de marché).

17.3. Évaluation financière

Les soumissions jugées techniquement conformes seront soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut ;
- sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

17.4. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le marché sera attribué à l'offre reconnue conforme aux plans administratif et technique et la moins disante.

Les offres seront évaluées suivant les grilles d'évaluation administrative, technique et financière jointes au point « C » ci-dessous.

18. Planning détaillé d'exécution

Le soumissionnaire devra fournir une proposition technique incluant un programme détaillé des travaux et le calendrier d'exécution. Le soumissionnaire devra indiquer le délai maximum à consacrer pour l'exécution de l'ensemble des travaux.

19. Visite de site

Pour permettre aux soumissionnaires de se faire une bonne appréciation des travaux à exécuter, une visite de site obligatoire est prévue au **29 avril 2025 à 15h00**. A cet effet, un certificat de visite de site sera délivré aux candidats qui seront présents lors de la visite. Ce certificat doit être fourni dans l'offre technique sous peine de rejet de l'offre.

20. Proposition de prix

La proposition de prix devra être formulée en francs CFA et présentée en hors Taxes (notamment la TVA) et hors droits de douane (HD). Ladite proposition doit être conforme au cadre de devis comme présenté en **annexe 4**.

21. Bon de commande

Un bon de commande sera transmis à l'adjudicataire pour chaque lot.

Les paiements seront effectués comme suit :

- 50% du marché à la commande contre une garantie bancaire d'égal montant ;
- 40% à la livraison provisoire ;
- 10% à la réception définitive.

Des pénalités d'un pour mille (1‰) par jour seront appliquées, en cas de retard de livraison, à l'expiration du délai de livraison qui sera indiqué sur le bon de commande.

22. Situations d'exclusion

Le soumissionnaire doit fournir une déclaration sur honneur signée, conforme au modèle joint en Annexe 1, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché de la BOAD. L'absence de la déclaration sur honneur signée entraînera le rejet de l'offre.

23. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les candidats intéressés peuvent télécharger le DAO complet à l'adresse mentionnée ci-après : www.boad.org/appels-doffres/.

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de service inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

La Banque répondra aux questions au moins cinq (05) jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront publiés au plus tard cinq (05) jours avant la date limite de soumission des offres sur le site de la BOAD : www.boad.org/appels-doffres/.

C. EVALUATION DES OFFRES

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux principales prescriptions du dossier d'appel d'offres. Cette partie sera renseignée exclusivement par la BOAD.

1- Grille d'évaluation administrative

N° d'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	Date de réception de l'offre	Offre soumise à temps ? (oui/non)	L'enveloppe est-elle bien scellée ? (oui/non)	La déclaration sur honneur signée est-elle fournie ? (oui/non)	Une autorisation d'installation (RCCM) est-elle fournie ? (oui/non)	Le formulaire de soumission est-il fourni ? (oui/non)	La langue est-elle conforme ? (oui/non)	Décision globale (Acceptée / Rejetée)

NB : L'absence d'un de ces critères entraîne le rejet de la totalité de l'offre.

2- Grille d'évaluation technique

Numéro d'enveloppe de l'offre	Le délai d'exécution est-il conforme ? (oui/non)	Les preuves de la capacité économique sont-elles fournies ? (oui/non)	Le cadre de devis est-il conforme	L'équipe technique est-elle conforme ?	Les spécifications techniques des équipements sont-elles conformes ? (oui/non)	Les preuves des capacités techniques sont-elles fournies ? (oui/non)	le planning d'exécution est-elle fournie ?	Décision globale (Acceptée / Rejetée)

NB : L'absence d'un de ces critères entraîne le rejet de la totalité de l'offre.

3- Grille d'évaluation financière

Numéro de l'offre	Nom du soumissionnaire	Offre financière	Remise offerte/ erreur	Offre financière après remise ou éventuelles corrections	Offre financière conforme au budget alloué ? (oui/non)	Décision globale (Acceptée / Rejetée)

NB : Seules les offres qui respectent tous les critères administratifs et techniques sont évaluées.

D. ANNEXES

ANNEXE 1 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

Intitulé du marché : fourniture et l'installation d'armoires électroniques de gestion de clés dans le bâtiment annexe du siège de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Référence de la publication : AOON/N°020/2025/DAG/DPA/BOAD

L'offre technique du titulaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

- La colonne 3, remplie par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (*à ne pas modifier par le soumissionnaire*)
- La colonne 4 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots « conforme » et « oui » sont à cet égard insuffisants)
- La colonne 5 permet au soumissionnaire de formuler des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement référence à des documents. La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation. L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

N°	DESIGNATION DES EQUIPEMENTS	CARACTERISTIQUES MINIMALES DEMANDEES	Proposition du soumissionnaire	Observations du soumissionnaire	Décision acceptée/rejetée
1	Armoire électronique de gestion de minimum 15 emplacements et accessoires	- port RJ45 - Boîtier monobloc en acier 2mm d'épaisseur - Porte pleine en polycarbonate ou en acier - Écran tactile 7 Pouces - Dispositif intégré d'autorisation d'accès par badges MIFARE DESFIRE 2Ko CRYPT ANSSI (badges non inclus) Une tolérance à 20 emplacements est acceptée			
2	Armoire électronique de gestion de minimum 30 emplacements et accessoires	- port RJ45 - Boîtier monobloc en acier 2mm d'épaisseur - Porte pleine en polycarbonate ou en acier - Écran tactile 7 Pouces - Dispositif intégré d'autorisation d'accès par badges MIFARE DESFIRE 2Ko CRYPT ANSSI (badges non inclus) - Une tolérance à 40 emplacements est acceptée par armoire			

3	- Porte-clés scellés haute sécurité numéroté Pour une fixation sécurisée de la clé au plug ;	- Usage unique ; - Câble en acier tressé ; - Longueur réglable ; - Corps en aluminium.			
4	Logiciel de gestion	- Logiciel Web de gestion des clefs et des équipements ; - Licence définitive et illimitée en termes de : - connexions simultanées des utilisateurs et des armoires connectées. - Certificat https pour serveur IIS non Inclus, à fournir et installer sur votre serveur pour une sécurité optimale. Il devra permettre de programmer : - les utilisateurs, les groupes d'utilisateurs et les accès aux équipements ; - les clefs (ou objets) et les groupes de clefs - les restrictions d'utilisations (plages horaires, période de validité, durée de détention, etc.). - avoir une traçabilité des mouvements de clefs ou objets. Le même logiciel devra permettre d'administrer toutes les armoires. Le logiciel sera installé sur les serveurs et/ou PC internes de la BOAD (prévoir au moins l'installation sur 1 serveur et 5 PC clients).			

Annexe 2 : BUDGET VENTILE

CADRE DE DEVIS RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'INSTALLATION D'ARMOIRES ELECTRONIQUES DE GESTION DE CLES AU BATIMENT ANNEXE DU SIEGE DE LA BOAD

N°	DESIGNATION DES EQUIPEMENTS	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1	Armoire électronique de gestion de minimum 15 emplacements et accessoires	01		
2	Armoire électronique de gestion de minimum 30 emplacements et accessoires	02		
3	Porte-clés scellés haute sécurité numéroté	120		
4	Logiciel de gestion	01		
5	Transport (maritime de préférence)	Ens		
6	Main d'œuvre (installation, configuration, formation)	Ens		
TOTAL				

NB : *Le non-respect du cadre de devis ci-dessus est éliminatoire.*

ANNEXE 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITERES D'EXCLUSION

DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITERES D'EXCLUSION

[Le][La] soussigné[e] *[insérer le nom du signataire du présent formulaire]* :

(uniquement pour les personnes morales) représentant la personne morale suivante :

Dénomination officielle complète :
 Forme juridique officielle :
 Numéro d'enregistrement légal :
 Adresse officielle complète :
 N° d'immatriculation à la TVA :
 (« la personne »)

I- Situations d'exclusion concernant la personne

(1) Déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes :	OUI	NON
(a) Est en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales	☐	☐
(b) A fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit mettant en cause sa conduite professionnelle	☐	☐
(c) En matière professionnelle, a commis une faute grave	☐	☐
(d) N'a pas rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elle est établie	☐	☐
(e) N'a pas rempli ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où elle est établie	☐	☐
(f) S'est rendue gravement coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par la Banque pour sa participation à un contrat	☐	☐
(g) Dans le cadre d'un autre contrat financé par la Banque, a été déclarée en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de ses obligations contractuelles	☐	☐
(h) Il a été établi par un jugement définitif que l'entreprise est coupable de l'un des faits suivants : i) fraude ; ii) corruption ; iii) comportements liés à une organisation criminelle ; iv) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; v) infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes ; vi) travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains.	☐	☐
(i) Les entreprises d'un pays ou les fournitures fabriquées dans un pays peuvent être exclues si, en application d'une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays dans lequel s'exécute le contrat interdit toute importation de fournitures en provenance dudit pays ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays. Lorsque le pays de la Banque interdit les paiements à une entreprise particulière ou pour des fournitures particulières en application d'une telle décision, cette entreprise peut être exclue	☐	☐
(j) Est exclue de la participation à une procédure de passation des marchés, en vertu d'une décision rendue par une Autorité Nationale en charge de la régulation des Marchés Publics d'un pays de l'Union, ou par une juridiction judiciaire, pour cause de violation de la réglementation en matière de marchés publics	☐	☐
(k) Est sur la liste d'exclusion de l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement	☐	☐

II- Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de la personne morale et des bénéficiaires effectifs

Ne s'applique pas aux personnes physiques, aux États membres et aux autorités locales

(2) déclare qu'une personne morale qui est un membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de ladite entreprise ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle se trouve dans l'une des situations suivantes :	OUI	NON	S.O.
situation visée au point 1) c) ci-dessus (faute professionnelle grave)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) d) ci-dessus (défaut de paiement des cotisations sociales)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) e) ci-dessus (défaut de paiement des taxes et impôts)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) f) ci-dessus (fausses déclarations)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) g) ci-dessus (non-respect des obligations contractuelles)	☐	☐	☐
situation visée au point 1) h) ci-dessus (fraude, corruption, lien avec une organisation criminelle, financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humaines)	☐	☐	☐

III- Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne morale

(3) déclare qu'une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes <u>[Dans l'affirmative, veuillez indiquer, en annexe à la présente déclaration, la situation et le(s) nom(s) de la (des) personne(s) concernée(s), en donnant une brève explication.]</u> :	OUI	NON	S.O.
situation visée au point a) ci-dessus (faillite)	☐	☐	☐
situation visée au point b) ci-dessus (condamnation pour délit mettant en cause leur conduite professionnelle)	☐	☐	☐

IV- Autres motifs de rejet de la présente procédure

(4) déclare que la personne susmentionnée :	OUI	NON
a participé précédemment à l'élaboration des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution, si cela a entraîné une violation du principe d'égalité de traitement, notamment une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement.	☐	☐
fait l'objet d'un conflit d'intérêts susceptible de nuire à l'exécution du contrat.	☐	☐

V- Mesures correctrices

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne peut indiquer les mesures correctrices qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, afin de permettre à l'ordonnateur de déterminer si ces mesures sont suffisantes pour démontrer sa fiabilité. Il peut s'agir, par exemple, de mesures prises au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, de l'indemnisation du dommage ou du paiement des amendes ou de tout impôt ou toute cotisation de sécurité sociale. Les preuves documentaires pertinentes démontrant les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point (1) (d) de la présente déclaration.

VI-Justificatifs sur demande

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques et morales qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes physiques et morales faisant partie de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs, ainsi que les justificatifs appropriés attestant qu'aucune de ces personnes ne se trouve dans l'une des situations d'exclusion visées aux points 1) c) à 1) i).

Elle doit également fournir les justificatifs suivants concernant la personne proprement dite et la ou les personnes physiques ou morales sur la capacité desquelles la personne compte s'appuyer, ou un sous-traitant, et concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne.

Nom et prénoms

Date

Signature¹

¹ La déclaration doit être signée à l'aide d'une signature manuscrite

ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE SOUMISSION

FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHE DE FOURNITURES
Procédure Ouverte Nationale

AOON/N°020/2025/DAG/DPA/BOAD

**Intitulé du marché : FOURNITURE ET INSTALLATION D'ARMOIRES ELECTRONIQUES DE GESTION
DE CLES AU BATIMENT ANNEXE DU SIEGE DE LA BOAD.**

Un original signé du présent formulaire de soumission de l'offre (comprenant si nécessaire les déclarations du chef de file et de tous les membres (dans le cas d'un consortium) doit être fourni. Les annexes au présent formulaire de soumission (à savoir, les déclarations et preuves) peuvent être des originaux ou des copies. Si ce sont des copies qui sont fournies, les originaux doivent être délivrés à la Banque lorsque celle-ci le requiert.

1- OFFRE SOUMISE par (identité du soumissionnaire)

	Nom(s) et adresses(s) de l'entité ou des entités juridique(s) soumettant la présente offre	Nationalité
Chef de file		
Membre		
Etc.		

2- PERSONNE À CONTACTER (pour la présente offre)

Nom	
Organisation	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

3- COMPOSITION DE L'EQUIPE TECHNIQUE

Prière d'indiquer les renseignements suivants pour les deux exercices précédents et pour l'exercice en cours.

N°	TITRE	NOM ET PRENOMS	NIVEAU D'ETUDE	Expérience professionnelle*
1	Ingénieur			
2	Technicien Supérieur			

* Cinq (05) ans pour l'ingénieur et le technicien supérieur

* Deux (02) ans pour les ouvriers électriciens

NB : Veuillez joindre les CV, datés et signés par les intéressés, une copie des diplômes et une copie de la pièce nationale d'identité.

DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les domaines de spécialisation pertinents en rapport avec le présent marché de chaque entité juridique soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité juridique en tête de chaque colonne. Cochez alors la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité juridique possède une expérience significative. [10 domaines au maximum].

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n 1				
Spécialisation pertinente n°2				
Etc.				

4- EXPÉRIENCE

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le marché qui ont été menés à bien au cours des 3 dernières années par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite offre. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder 15 pour l'ensemble de l'offre.

Réf. n° (maximum 15)	Intitulé du projet							
Nom de l'entité juridique	Pays	Montant total du projet (en FCFA)	Part obtenue par l'entité juridique (%)	Quantité de personnel fournie	Nom du client	Source du financement	Dates (début/fin)	Nom des membres éventuels du consortium
Description détaillée du projet						Nature des services fournis		

Dans le cadre de son offre, chaque entité juridique recensée au point 1 du présent formulaire est tenue de soumettre une déclaration signée.

5- DÉCLARATION DU SOUSMISSIONNAIRE

Chaque entité juridique identifiée au point 1 de ce formulaire, y compris chaque membre du groupement de soumissionnaires en cas de consortium, doit soumettre, en tant que partie de son offre, une déclaration signée utilisant le format ci-dessous. La déclaration peut être fournie en version originale ou en copie. Si la déclaration est fournie en copie, l'original devra être envoyé à la Banque à la demande de celle-ci.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous déclarons par la présente que :

Nous, soussignés, déclarons que :

1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° <.....> du <date>. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.

2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes : [*description des fournitures*]

avec indication des quantités et de l'origine des produits]

3 Le prix de notre offre à l'exclusion des pièces de rechanges et des consommables, le cas échéant est de [à l'exclusion des remises décrites au point 4] :
[.....]

4 Nous accordons une remise de [%], ou [.....] *[dans le cas où le lot n° ... et le lot n°... nous seraient attribués].*

5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.

6 [si applicable] Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie d'exécution comme demandé aux Conditions particulières du contrat de fournitures.

7 Notre société / compagnie *[et nos sous-traitants]* a / ont la nationalité suivante :
<.....>

8 Nous soumettons cette offre en notre nom *[comme membre du consortium mené par < nom du soumissionnaire principal / nous-mêmes >]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat. [Nous confirmons en tant que partenaire du consortium que tous les partenaires sont juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat, que le titulaire principal est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du contrat, y compris les paiements, relève de la responsabilité du partenaire principal et que tous les partenaires de la Joint-Venture/du Consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du contrat].

9 Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent au point 2.2.2 du Guide des achats de la BOAD (disponible à l'adresse Internet suivante : www.boad.org/politiques-procedures-directives/). Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons à fournir les preuves usuelles aux termes de la législation du pays dans lequel nous sommes établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune de ces situations d'exclusion. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration que notre situation n'a pas changée durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

En cas de demande, nous nous chargerons également de fournir la preuve de la situation économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection fixés pour cet appel d'offres.

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas la preuve dans un délai de 15 jours calendrier suivant la réception de la notification de l'attribution du marché ou si l'information fournie s'avère fausse, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

10 Nous prenons note du fait que la BOAD n'est pas tenue de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.

Formule de politesse

Nom et prénom : <.....>

Dûment autorisé à signer cette offre au nom :

<.....>

Lieu et date : <.....>

Sceau de la société :

Cette offre comprend les annexes : [*Liste numérotée des annexes avec les titres*]

Bordereaux des prix

Le Soumissionnaire doit remplir tous les espaces en blanc dans les formulaires de Bordereau des prix selon les instructions figurant ci-après. La liste des articles dans la colonne 1 du Bordereau des prix doit être identique à la liste par la Banque dans le Budget ventilé

<i>N° de prix</i>	Désignation des produits	Prix unitaires en FCFA
I/ FOURNITURE		
1	Armoire électronique de gestion de minimum 15 emplacements et accessoires	
2	Armoire électronique de gestion de minimum 30 emplacements et accessoires	
3	Porte-clés scellés haute sécurité numéroté	
4	Logiciel de gestion	
II/ PRESTATION		
5	Transport (maritime de préférence)	
6	Main d'œuvre (installation, configuration, formation)	

**Annexe 5 : TERMES DE REFERENCE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ARMOIRES
ELECTRONIQUE**

**TERMES DE REFERENCE (TDR) RELATIFS A LA
FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ARMOIRES
ELECTRONIQUES DE GESTION DE CLES AU BATIMENT
ANNEXE DU SIEGE DE LA BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT**

Avril 2025

Par Entreprise, Prestataire ou Titulaire, il faut entendre, entreprise chargée de la fourniture et l'installation d'armoires électroniques de gestion de clés au bâtiment annexe du siège de la BOAD.

Par Maître d'Ouvrage ou Client il faut entendre la BOAD.

1. PRESENTATION DE LA BOAD

1. La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Elle a été créée par Accord signé le 14 novembre 1973. La BOAD est devenue opérationnelle en 1976. Les Etats membres sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.
2. Par traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) signé le 10 janvier 1994 et entré en vigueur le 1^{er} août 1994, la BOAD est une institution spécialisée et autonome de l'Union. Elle concourt « en toute indépendance à la réalisation des objectifs de l'UEMOA sans préjudice des objectifs qui lui sont assignés par le traité de l'UMOA ».
3. La BOAD est un établissement public à caractère international qui a pour objet, aux termes de l'Article 2 de ses Statuts, « de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest » en finançant des projets prioritaires de développement.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

4. Dans le cadre de son plan Stratégique 2021-2025 « DJOLIBA », la BOAD souhaite renforcer sa gouvernance, qui doit s'inscrire dans un processus d'alignement aux meilleurs standards internationaux, y compris ce qui concerne son dispositif de sûreté et de sécurité.
5. En vue d'améliorer la gestion des accès à ses installations et d'en assurer la traçabilité, la Banque souhaite un système automatisé, au moyen d'armoires d'électroniques de gestion de clés. Dans ce cadre, le bâtiment annexe du siège de la Banque à Lomé a été choisi comme site pilote.

3. OBJET ET ATTENDUS DE CE DOCUMENT

Le présent document a pour objet la description des prestations relatives à la fourniture et à l'installation d'armoires électroniques de gestion de clés au bâtiment annexe du siège de la BOAD à Lomé.

Les prestations concernent notamment la fourniture et l'installation de trois (3) armoires électroniques de gestion de clés, y compris tout le matériel connexe et les travaux d'installation :

- la fourniture et l'installation de deux (2) armoires électroniques de gestion de clés d'une capacité de 30 clés chacune à minima ;
- la fourniture et l'installation d'une (1) armoire électronique de gestion de clés d'une capacité de 15 clés à minima ;
- la compatibilité du système de déverrouillage des clés et les badges de type MIFARE DESFIRE 2Ko CRYPT ANSSI ;
- la fourniture du logiciel de gestion des armoires et de toutes les sujétions pour permettre l'administration du système via le web ou l'infrastructure IT interne de la Banque ;
- la conformité de la solution proposée aux exigences de l'ISO 27001 (Système de Management de la Sécurité de l'Information) ;
- la fourniture et l'installation de tout autre matériel connexe nécessaire (portes clés, etc.) ;

- la disponibilité optimale des équipements sous contrat ;
- la correction des réserves éventuelles ;
- la formation de niveau administrateur et utilisateur du personnel désigné de la Banque ;
- la fourniture d'équipements de qualité et de bonne référence, qui permettent d'assurer la sécurité des biens et des personnes ;
- la fourniture de toute documentation jugée utile par la Banque dans le cadre de l'exploitation des systèmes.

La fourniture des équipements techniques, leurs installations, leurs paramétrages et essais puis leur réception provisoire et le fonctionnement des garanties nécessaires à leur réception définitive seront effectués selon les protocoles en cours à la BOAD.

La BOAD confie à l'entreprise la fourniture et l'installation des équipements, dont les dispositions sont définies dans le présent document. Il appartient à l'entreprise d'identifier les équipements additionnels dont elle aurait besoin pour le présent marché.

L'entreprise s'engage à mettre en place des installations fonctionnelles, afin d'atteindre les objectifs attendus à savoir :

- l'installation dans les règles de l'art de toutes les armoires électroniques de gestion de clés et matériels connexes ;
- l'assurance d'une disponibilité optimale des équipements sous contrat ;
- la maîtrise des délais ;
- la traçabilité ;
- la sécurité des biens et des personnes.

Le suivi de la conformité et de la qualité des prestations fournies est assuré par les représentants de la BOAD, qui se réservent le droit de faire intervenir un expert, pour contrôler l'état des équipements ou définir les raisons d'une panne importante ou d'un incident majeur. La garantie d'obtention de résultats est subordonnée à la mise en œuvre, par le prestataire, des moyens humains, matériels et techniques adaptés. Il lui appartient, au cours de l'exécution de ses prestations, d'apporter pour chaque objectif, les éléments de preuve démontrant que l'objectif est atteint.

4. AMELIORATION DU SYSTEME DE GESTION DES CLES

4.1. ETENDUE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service d'armoires électroniques de gestion de clés et équipements connexes, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la réalisation de ces opérations. La prestation inclut également la maintenance préventive et corrective des matériels fournis par le contractant pendant la période de garantie, la formation et l'accompagnement à la prise en main du système par les administrateurs et utilisateurs de la Banque.

4.2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Le principe de la gestion électronique des clés repose sur l'installation d'interfaces électroniques de distribution et de traçabilité des mouvements des clés, par des systèmes automatisés et contrôlés par ordinateur.

Le soumissionnaire proposera des armoires à clés paramétrables individuellement, via le réseau TCP/IP de la Banque. Les armoires devront permettre la création de relation utilisateur/clés ou groupe/clés. Elles seront munies de portes en polycarbonate ou en acier. Elles devront également être munies d'une batterie de secours permettant une utilisation de l'armoire même en cas de rupture de l'alimentation principale.

Les armoires doivent enregistrer toutes les informations concernant :

- les mouvements d'entrée/sortie des clés ;
- l'identification des clés retirées ;
- l'identifiant de(s) utilisateur(s) ayant retiré ou rendu une clé ;
- la durée pendant laquelle une clé a été retirée.

Les armoires doivent au minimum générer des alarmes selon les cas suivants :

- portes laissées ouvertes trop longtemps ;
- clé non rendue dans le temps imparti ;
- clé forcée ;
- clé interdite ;
- porte forcée ;
- code erroné ;
- ouverture sans mouvement de clé ;
- rupture d'alimentation électrique.

L'identification à l'armoire à clé doit être possible soit par l'introduction d'un code et/ou par lecture de badges. Le choix de la méthode d'identification doit être paramétrable via le logiciel de gestion. La technologie MIFARE DESFIRE 2Ko est celle utilisée par la Banque pour ces badges et lecteurs de badge.

La programmation des relations utilisateurs/clés et groupes/clés, ainsi que le paramétrage des armoires et la consultation et la génération des historiques doivent se faire via un logiciel de gestion fourni avec les armoires. L'ensemble des paramètres doit être enregistré dans une base de données.

Le logiciel de gestion des clés devra permettre la programmation i) des utilisateurs, ii) des groupes d'utilisateurs et iii) des accès aux clés. Aussi, il devra permettre l'enregistrement et la modification des informations relatives aux clés et aux groupes de clés, ainsi que la gestion des restrictions d'utilisations (plages horaires, période de validité, durée de détention, etc.). Une traçabilité des mouvements des clés devra être possible via le logiciel installé sur le serveur désigné de la Banque ; ou à travers un portail web accessible par internet. En cas d'installation sur les serveurs de la Banque, le système d'exploitation minimal sera « Windows server 2022 » pour les serveurs et « Windows 11 Entreprise » pour les postes clients.

Les liaisons entre les armoires et les équipements informatiques de monitoring (serveurs et PC) sont assurées par un réseau informatique via des ports RJ45.

Le système de droits d'accès doit être hiérarchisé. Il doit permettre également l'édition d'états paramétrables. L'édition de ces états pourra être exportée vers le format Excel/Word ou format PDF.

Le serveur de la base de données devra permettre également une sauvegarde automatique des paramètres (sauvegarde des utilisateurs et de leur droits, historiques des événements, etc.).

La licence d'exploitation du logiciel de gestion quant à elle devra être définitive et illimitée en termes de connexions simultanées des utilisateurs et des armoires connectées. Les configurations de sécurité se feront sous la supervision du Département des Technologies et des Systèmes d'Information (DTSI) de la BOAD, afin que soient actifs le certificat https pour serveur IIS (Internet Information Services), et tout autre protocole informatique jugé nécessaire par la Banque.

Enfin, les caractéristiques des systèmes doivent tenir compte de leurs emplacements et des objectifs de sécurité qui leur sont assignés. La Banque tiendra compte des caractéristiques des armoires qui lui sont proposées à savoir entre autres : les technologies proposées, la sécurité des armoires, la traçabilité, le monitoring, l'évolutivité, la compatibilité avec ses systèmes de contrôle d'accès, la gestion des alarmes, l'alimentation, l'autonomie.

4.3. CARACTERISTIQUES MINIMALES DES ARMOIRES A FOURNIR

- ✓ Indice de protection IP68 ou équivalent ;
- ✓ Identification des clés par écran tactile, à l'aide : i) d'un code PIN, ii) et/ou lecteur de badge multi technologie, notamment MIFARE DESFIRE 2Ko CRYPT ANSSI ;
- ✓ Logiciel de gestion à installer sur un serveur ou pc relié sur le même réseau que l'armoire ;
- ✓ Licence logiciel définitive (à vie), et illimitée en termes de connexion des utilisateurs et des armoires ;
- ✓ Alimentation de secours ;
- ✓ Alimentation : 12/24 VDC $\pm$ 25% ou 110/220 VAC.

Les armoires et équipements connexes sont à prévoir avec tous leurs accessoires de montage, conformément à l'usage intérieur à la Banque.

4.4. POSITIONNEMENT DES ARMOIRES ELECTRONIQUES DE GESTION DE CLES

Les armoires seront toutes installées au bâtiment annexe du siège de la Banque, au niveau des emplacements qui seront précisés lors de la visite de site.

4.5. REGLEMENTATIONS ET NORMES APPLICABLES

Le prestataire devra se référer aux lois, normes et règlements en vigueur :

- Décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques ;
- Règles Techniques professionnelles ;
- Loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers ;
- NFC 20010 concernant les indices de protection ;
- NFC 63410 concernant la conception de tableaux électriques ;
- NFC 32070 concernant les conducteurs et câbles isolés pour installations ;
- NF C 15 100 et additifs relatifs aux installations électriques de basse tension ;
- NFS 61-937 : normes françaises sur la sécurité des dispositifs actionnés de sécurité ;
- Norme ISO/IEC 27001, établissant un cadre pour la gestion des risques liés à la sécurité de l'information, y compris le contrôle d'accès ;

Cette liste n'est pas limitative, le prestataire devra obligatoirement tenir compte de tous les règlements et normes connues pendant toute la durée d'exécution du présent contrat.

5. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Tous les appareils utilisés devront être conformes aux normes européennes. Si pour une raison quelconque un matériel ou un procédé ne se rattache pas à une norme ou un avis technique, le Maître d'Ouvrage sera seul juge de son emploi.

Tous les matériels employés devront être de qualité, neufs, robustes et devront être munis de leur étiquette d'origine, avoir une estampille ou un certificat de qualité, être garantis par le constructeur pour l'utilisation envisagée.

La conception des ensembles et des équipements, le dimensionnement des matériels et leur installation devront assurer la sécurité du personnel, la conservation du matériel et la permanence d'exploitation, et ce dans les meilleures conditions.

6. CONCEPTION MECANIQUE

Tous les équipements utilisés sur le site devront comporter des indications d'utilisation et de fonctionnement en langue française. Les éventuelles détériorations de la protection seront remises en état après montage. Les caractéristiques mécaniques (protection contre les chocs, contre les liquides ou les corps solides) seront adaptées à l'utilisation prévue de l'équipement et tiendront compte des conditions climatiques et environnementales du pays.

7. OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

7.1. QUALIFICATIONS MINIMALES DES INTERVENANTS

Les entreprises en charge du présent marché s'engagent à mettre à disposition de la Banque des techniciens habilités et spécialisés dans la réalisation de prestations sur les systèmes d'armoires électroniques de gestion de clés, plus spécifiquement sur l'installation et la maintenance desdits systèmes.

L'équipe en charge du projet devra être composée de personnel technique qualifié. Elle doit être composée à minima des spécialistes suivants :

- un (01) chef d'équipe, ingénieur électrotechnicien, réseau télécommunication ou équivalent, de niveau BAC + 5 minimum, ayant au moins cinq (05) années d'expériences ;
- un (01) technicien supérieur en électronique, électrotechnique, informatique ou équivalent, de niveau BAC + 2 minimum, ayant au moins deux (02) années d'expériences.

L'entreprise en charge du présent marché devra obligatoirement joindre une copie du curriculum vitae, des diplômes, certificats et toutes pièces pouvant justifier de l'expérience et de la qualification du personnel affecté au projet.

7.2. CONFORMITE DES MATERIELS

L'ensemble des matériels devra disposer :

- D'une estampille de qualité « NF » certifiée conforme à la norme française qui les régit.
- d'une marque de qualité « CE » fournie par le constructeur informant de la conformité de la norme européenne qui les régit,
- d'un certificat de conformité aux normes les régissant, délivré par un laboratoire agréé.

7.3. REFERENCES, SOUS TRAITANCE, GARANTIE

L'entreprise en charge du présent marché devra obligatoirement joindre une liste de deux (2) références à minima de prestations similaires au présent marché, tant au niveau du volume que du périmètre.

L'entreprise en charge du présent marché doit prendre toutes les mesures utiles pour disposer de l'ensemble des compétences requises dans le cadre de l'exécution du présent marché. Il ne doit en aucun cas se prévaloir de ce fait pour justifier tout manquement ou retard dans le respect des délais contractuels. En conséquence, il est autorisé sous l'accord préalable et formel du maître d'ouvrage à sous-traiter à un partenaire constructeur ou équipementier le traitement de certaines interventions.

7.4. PLANS

Le prestataire élaborera avant l'installation, un plan d'implantation et un schéma synoptique décrivant le fonctionnement escompté et le passage des câbles. Il produira à la fin des travaux un plan de récolement de l'installation des armoires électroniques de gestion de clés du bâtiment annexe de la Banque.

8. CONTRAINTES PARTICULIERES

Le fournisseur retenu, devra, fournir au préalable la liste du personnel concerné par l'installation au Maître d'Ouvrage. Celui-ci sera seul juge des possibilités d'accès de chacun des intervenants concernés.

Tout défaut ou manquement concernant le comportement du personnel du prestataire devra entraîner son remplacement immédiat sur demande du représentant de la BOAD.

Un plan de prévention couvrant toute la période des travaux sera établi par le Maître d'Ouvrage et communiqué à l'Entreprise. Les conditions d'accès et les mesures de sécurités à prendre par les ouvriers de l'Entreprise seront précisées dans ce plan.

Le chantier sera restitué propre et non dégradé. Des retouches de peinture, la remise en état des faux plafonds ou la mise en peinture des périphériques dans des teintes adaptées et validées préalablement par le Maître d'Ouvrage seront demandées si nécessaire.

9. CABLAGE

9.1. COURANTS FAIBLES

Les câbles nécessaires seront fournis et tirés par l'Entreprise et rentrent en compte dans le présent marché. Les renseignements relatifs aux cheminements des courants faibles seront fournis par le Client. L'Entreprise fournira les plans complets de tout le câblage et de l'installation, sous format compatible AUTOCAD et PDF. Si nécessaire, un fond de plan sera mis à disposition par le client.

Le type de câblage sera précisé dans l'offre de l'Entreprises.

9.2. COURANTS FORTS

La BOAD mettra à disposition de l'Entreprise les sources de courant ondulé au niveau des armoires de distribution, à charge pour l'Entreprise de mettre l'équipement de protection adéquat et de tirer le câble nécessaire jusqu'au périphérique à alimenter. L'Entreprise précisera les caractéristiques techniques minimales concernant la puissance à délivrer et la protection nécessaire. L'ajout, la mise à niveau homogène du ou des tableaux, le raccordement des tenants et aboutissants et la mise en service de l'alimentation par l'Entreprise font partie du présent marché.

10. RECEPTION ET MISE EN SERVICE

La mise en service sera effectuée en présence du Maître d'Ouvrage. Elle ne sera effective et valide qu'après que la formation ait été donnée et après au moins une semaine de fonctionnement en continu pendant une période d'activité normale du site. Cette mise en service doit s'accompagner de la mise à disposition de la totalité des éléments permettant la gestion et l'exploitation quotidienne des équipements. Tout problème rencontré devra faire l'objet d'une prise en compte immédiate par le fournisseur.

11. MAINTENANCE

La première année de maintenance est due au titre de la garantie légale et est réputée incluse dans le prix d'installation. L'année de garantie commence à la date de réception provisoire sans réserve de l'équipement. La maîtrise, la réactivité et la compétence des intervenants seront déterminants. Le fournisseur devra assurer le dépannage pièces et main d'œuvre dans les meilleurs délais.

Une demande type d'intervention formatée sera fournie par le soumissionnaire, au format qu'il souhaite, ainsi qu'un mode d'appel et de transmission, mail et téléphone. Toute information relative à l'accusé de réception, à l'organisation ainsi qu'aux procédures d'assurance qualité propre à démontrer la fiabilité en matière de maintenance et de réponses sera la bienvenue.

12. DOCUMENTS A FOURNIR

Le soumissionnaire fournira avec l'offre :

- la nomenclature du matériel ;
- les documentations techniques des solutions proposées.

L'Entreprise retenue aura à fournir à la réception provisoire des travaux en 3 exemplaires papiers reliés et sous support informatique (clé USB) :

- les schémas électriques d'installation sous forme papier, en PDF et Autocad ou équivalent ;
- les plans de cheminement et d'implantation sous forme papier, en PDF et Autocad ou équivalent ;
- le Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE), qui est le document établi à la suite de l'exécution de travaux et remis au maître d'ouvrage à la livraison du chantier. Il comportera toutes les informations nécessaires en vue de la réalisation éventuelle de travaux d'extension ou de maintenance.

13. DELAI D'EXECUTION

Le délai de livraison et de mise en service est de 4 mois maximum à compter de la réception par le soumissionnaire du bon de commande ou de la lettre de notification écrite.

14. FORMATION

La présente prestation comprend l'ensemble des tâches nécessaires à la formation et à la prise en main du personnel que la Banque désignera et qui sera préposé à l'exploitation et la conduite des installations. Dans son offre, le soumissionnaire exposera les moyens et durées qu'il prévoit de mettre en œuvre la formation et la prise en main. Cette phase est indépendante des périodes de mise en service.

Trois types de formation sont à distinguer :

- la formation de l'Administrateur principal/gestion (prévoir 3 personnes) ;
- la formation des utilisateurs finaux : opérateurs et gardiens techniques (prévoir 9 personnes).

Le support de formation sera principalement composé des syllabus rédigés en français, personnalisés et de fiches de types "Short User Procedures" spécifiques aux systèmes mis en place et adaptés aux trois types de formation ci-dessus. Le programme de formation et les supports devront être préalablement transmis par courrier électronique et validé par la Banque.

La formation devra reprendre se tiendra dans les locaux de la BOAD à Lomé et prendra en compte au minimum les éléments suivants :

- présentation générale du système ou des installations ;
- explication de l'architecture générale ;
- présentation du matériel installé ;
- présentation générale de l'implantation des différents éléments sur le site ;
- présentation des fonctionnalités en fonction de l'interlocuteur, notamment : i) les différents paramétrages possibles ; ii) la présentation des spécificités à mettre en place dans le cadre de la maintenance préventive, corrective, curative ; iii) la présentation générale des licences et des programmes sources ; iv) la gestion des logins et mots de passe ; vi) l'aspect pratique sera abordé avec des exercices pratiques réalisés sur le système lui-même ou sur un appareil de test et de réglage (ordinateur portable ou station complète).

La formation devra être réalisée par du personnel compétant tant au point de vue technique qu'au point de vue de la communication. Les formateurs doivent obligatoirement parler le français.

15. CONFIDENTIALITE

Le soumissionnaire s'engagera à traiter de manière strictement confidentielle toute information et tout documents liés au présent appel d'offres et à l'exécution du contrat, et à ne pas les utiliser ni les divulguer à des tiers. Le titulaire demeurera tenu par cet engagement après l'achèvement des travaux.

Le titulaire obtiendra de tous les membres de son personnel et de ses organes d'administration et de direction l'engagement de respecter le caractère confidentiel de toute information liée, directement ou indirectement, à l'exécution des travaux, et de ne divulguer à des tiers, ni d'utiliser pour leur profit personnel ou celui de tiers, aucun document ni aucune information qui n'auraient pas été rendus publics, même après l'achèvement des travaux.

*
* *